



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>22857</b>	De <b>M. Cyrille Isaac-Sibille</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Passerelles faculté de médecine et école d'infirmiers	<b>Analyse</b> > Passerelles faculté de médecine et école d'infirmiers.
Question publiée au JO le : <b>17/09/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>04/05/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Cyrille Isaac-Sibille interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité de créer des passerelles possibles entre faculté de médecine et écoles d'infirmiers. Suite aux nombreuses difficultés rencontrées par les étudiants en médecine ayant échoué à l'issue leur première année commune aux études de santé (PACES), M. le député tenait à saluer la fin de ce concours. Actuellement et selon la conférence des présidents d'université (CPU), seuls 15 % des ex-étudiants de PACES rejoignent une formation paramédicale. L'entrée des écoles d'infirmiers dans Parcoursup en 2019, n'a en rien amélioré la situation, beaucoup de refus pour un accès aux écoles d'infirmier de la part d'étudiants issus de deux années de PACES lui ont été signalés. Afin de continuer le travail entamé dans « Ma santé 2022 » pour favoriser le parcours des étudiants en santé, il lui demande si elle compte instituer une passerelle entre la faculté de médecine et les écoles d'infirmiers.